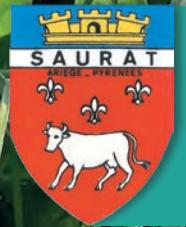


La Feuille

des habitants de la vallée de Saurat

n°58

octobre 2025



Éditorial

La commune cellule de base de la République

Chaque année, au mois de novembre, se déroule à Paris le Congrès des maires. C'est l'occasion de mettre en avant la commune. Au milieu des turbulences politiques et des aléas parlementaires, la commune reste la cellule républicaine la plus proche des citoyens et la plus stable. Le thème du congrès 2024, « Les communes heureusement », illustre le rôle indispensable de l'échelon communal dans notre démocratie.

Le thème retenu pour l'édition 2025, « Pour les communes, liberté ! », exprime une exigence et un appel :

- exigence de donner aux communes les moyens d'exercer pleinement leurs responsabilités ;
- appel à défendre et à élargir l'espace de liberté indispensable à l'action publique locale, au service des habitants et des territoires.

La liberté pour les communes, c'est d'abord la capacité d'assurer la sécurité de leurs habitants, en lien avec l'État, et de promouvoir la prévention et la cohésion sociale.

C'est aussi la liberté d'agir face aux urgences écologiques : préparer les territoires aux événements climatiques extrêmes, développer les énergies renouvelables, maîtriser le foncier et organiser l'aménagement durable.

C'est encore la liberté de soutenir les familles, en assumant les nouvelles compétences en matière de petite enfance, en maintenant un maillage scolaire de proximité, en défendant l'accès aux soins et la prévention en santé.

C'est la liberté de bâtir un projet culturel et sportif, facteur d'éducation et de vivre-ensemble.

La liberté des communes et de leurs intercommunalités, c'est enfin celle de disposer de ressources financières stables et équitables pour répondre aux attentes de leurs habitants. Elle s'exprime également dans la reconnaissance du statut de l'élu local, condition d'un engagement démocratique renouvelé et d'un dialogue plus confiant avec les citoyens, notamment les plus jeunes. « Pour les communes, liberté ! », c'est pour les habitants, proximité, efficacité et pour la démocratie, vitalité.

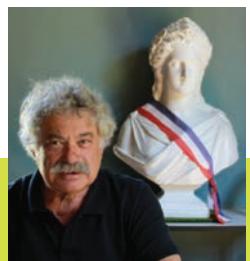
Si l'on rajoute « la fraternité », on obtient deux solides piliers de la démocratie locale la plus directe et la plus proche des citoyens. La fraternité sur un territoire, c'est soutenir les initiatives et les porter ensemble, c'est redonner du sens au collectif et combattre la dynamique individualiste. La fraternité, c'est le bien-vivre ensemble, en paix, tolérants et solidaires.

La reconnaissance et le bon fonctionnement de l'échelon communal sont donc essentiels pour notre République ; Cela nécessite la participation de tous.

Participez donc nombreux et engagez-vous, chacun à votre manière, dans la gestion et l'animation d'une commune libre et fraternelle : Saurat.

Adishats à totis.

Jean-Luc Rouan



Actualités de la commune



Vie locale

Élections municipales

Dans l'édito, nous vous parlons du rôle essentiel de la commune dans notre République.

Or, le 15 et 22 mars 2026 se dérouleront des élections pour renouveler les équipes municipales, qui feront vivre l'échelon communal et intercommunal, pour les six années à venir.

Outre l'importance de ces élections, il faut tout d'abord noter l'évolution du scrutin, qui impose désormais un scrutin de liste, en lieu et place du scrutin nominatif qui était l'apanage des petites communes (moins de 1 000 habitants). En clair, cela veut dire que l'on ne peut plus rayer un nom sur la liste, comme nous en avions la possibilité auparavant. Attention, le fait de rayer un nom, ou de panacher les listes, rendra le vote nul. Le vote, pour être valable, se fait par liste entière.

La deuxième évolution porte sur l'obligation de parité et d'alternance sur la liste. En 2020, la liste proposée respectait déjà la parité. Dorénavant, elle doit également être composée en alternant régulièrement une femme et un homme. Cela complique un peu plus la constitution des listes.

Alors que nos institutions républicaines traversent des zones de turbulences, la Présidence de la République est contestée, le Parlement peine à légiférer comme le souhaiterait le peuple, les administrations sont déboussolées, les communes tiennent le cap, en contact direct et régulier avec les citoyens. Voter le 15 et le 22 mars pour les élections municipales est un acte civique majeur. Ce scrutin est crucial, car vos élus locaux seront garants de votre bien-vivre ensemble. Ils veilleront à apporter du bon sens et de l'équité dans la vie politique française et dans la gestion du bloc communal (commune et communauté de communes), ainsi que dans les collectivités locales où la commune est représentée.

Tous les ressortissants de la communauté européenne peuvent voter. Il faut s'inscrire sur les listes électorales de la commune, jusqu'au 6 février 2026 (sauf cas exceptionnel de force majeure). C'est un appel qui vous est lancé pour participer à ces élections, en allant voter bien sûr, mais également en s'engageant dans la vie communale.

Eau et Smdea

L'association « Les écarts de Saurat » et la municipalité ont engagé des actions pour comprendre, analyser et amender le projet de « schéma communal de distribution d'eau potable » et réagir après l'envoi généralisé de factures.

INFOS PRATIQUES

Mairie

Le secrétariat de la mairie est ouvert au public le lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 14h15 à 17h. Une permanence est assurée par les élus le samedi entre 10h et 12h.

Le maire et les élus reçoivent sur rendez-vous.

- 196 rue Albert-Sans • Tél : 05 61 05 67 19
- Courriel : contact@mairie-saurat.fr • Site : www.mairie-saurat.fr
- Facebook : Mairie de Saurat
- PanneauPocket (gratuit) : choisir Saurat 09400

Secours

Samu : 15 • Pompiers : 18

Déchets

Le tri et le respect des contenants sont obligatoires.

La collecte des bacs individuels s'effectue normalement les jeudis. Pour ceux qui en possèdent, il faut donc sortir les bacs jaunes le mercredi soir des semaines paires et les bacs déchets ultimes le mercredi des semaines impaires. Merci de les rentrer le plus tôt possible après la collecte. Pour tous, le dépôt en dehors de contenants est interdit et puni (amende).

Les biodéchets sont à composter : composteurs individuels, ou collectifs quand cela est possible (Saurat, place des Tilleuls et entrée ouest).

Les déchets verts sont à apporter à la déchèterie

Smectom du Plantaurel, Las Plantos, 09120 Varilhes

- Tél : 05 61 68 02 02
- Courriel : contact@smectom.fr • Site : www.smectom.fr

Déchetterie d'Arignac, route d'Arignac, 09400 Tarascon

- Tél : 05 61 02 86 20

Eau et assainissement

SMDEA09, 1 rue du Bicentenaire, 09000 Saint-Paul-de-Jarrat

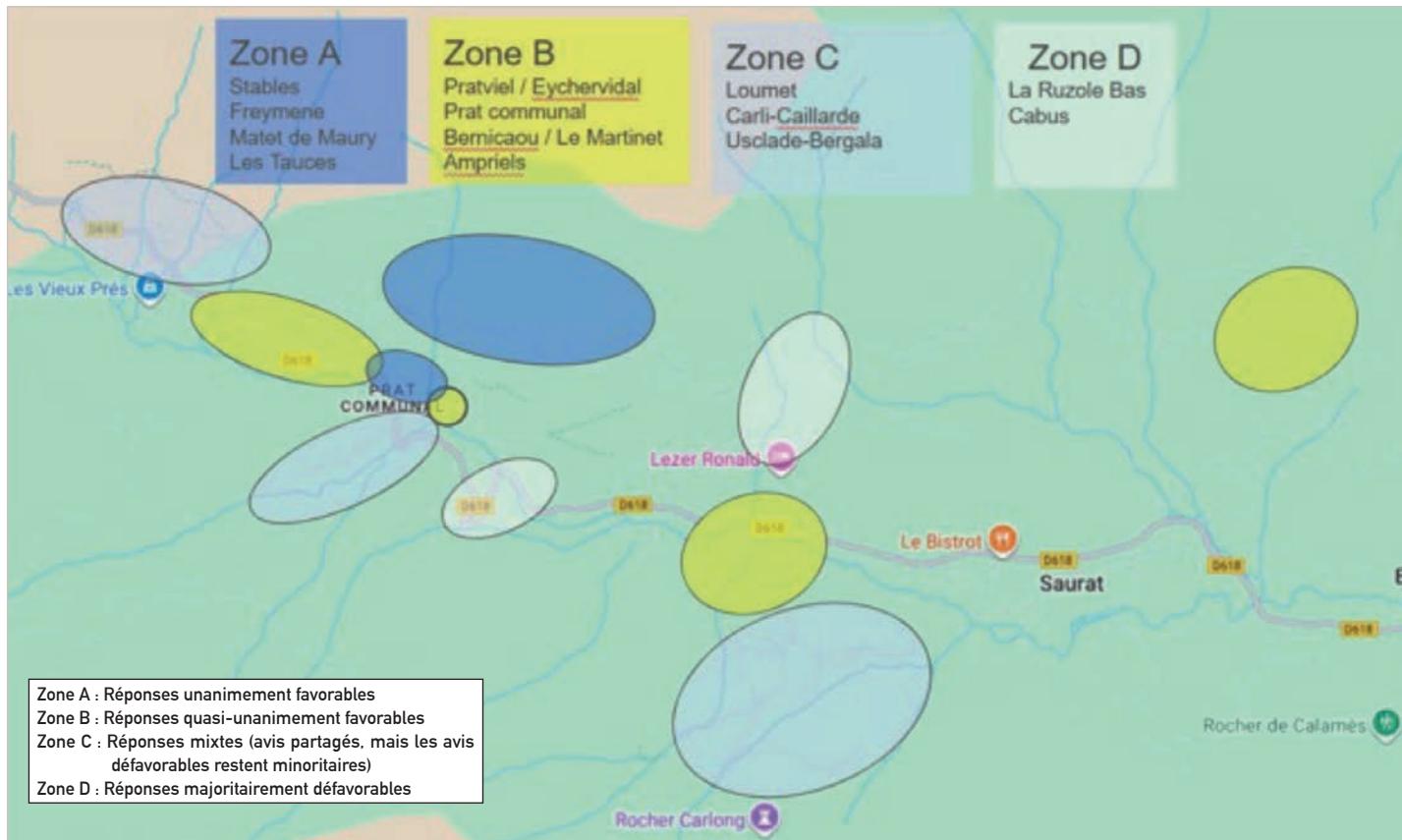
- Tél : 05 61 04 09 00 • Courriel : relation.abonnes@smdea09.fr
- Site : <https://smdea.fr>

Bureau de poste

Horaires actuels du bureau de poste : de 13h à 16h du lundi au vendredi. Fermée le samedi.

Ainsi, après la consultation citoyenne lancée au printemps, dont les résultats ont été largement diffusés (en mairie, sur le site de la commune et sur plusieurs réseaux), après la réunion publique du 30 octobre dernier, nous allons maintenant reprendre des négociations avec le Smdea.

- Comment peut-on amender le schéma proposé, et quelles propositions d'amendement, notamment pour les extensions du réseau existant (exemple Pratsviels, Campots, Laziroules...) sont acceptables rapidement ?
- Quels programmes de travaux de modernisation sont prévus et avec quelle temporalité seront-ils exécutés ?
- Existe-t-il des scénarios d'aménagement hydraulique ? Si oui,



Répartition des avis favorables et défavorables parmi les réponses recueillies lors de la consultation citoyenne sur l'eau

quels sont-ils et comment la commune et les citoyens seront-ils associés aux réflexions et aux projets ?

- Comment le Smdea pourrait rendre compte régulièrement aux citoyens, et à la commune, de l'avancée des travaux et des évolutions de service ?

Le conseil municipal du 10 novembre a été appelé à examiner ces orientations et à donner son avis.

Gestion des cimetières

La commune s'est engagée dans un programme de restructuration et de mise en conformité des cimetières communaux, avec l'assistance d'un groupe spécialisé « ELABOR », conformément aux évolutions législatives en la matière.

Nous sommes conscients que cette question a suscité des inquiétudes chez certains d'entre vous, tout cet été et à la Toussaint. Nous en sommes désolés.

Nous vous rappelons cependant que cette démarche ne concerne que les sépultures abandonnées et sans titre de concession, celles pour lesquelles nous n'avons trouvé aucune trace légale. Les listes des sépultures présumées sans titre sont affichées aux cimetières et à la mairie, et un petit panneau a été parfois déposé sur la tombe.

Si vous pensez être concerné, ne vous inquiétez pas. Il est encore possible de vérifier et régulariser la situation, jusqu'au début de l'année prochaine.

Avant toute démarche :

- Veillez à bien localiser la sépulture concernée sur le plan et sur le terrain, pour déterminer ensuite si elle est bien sur la liste affichée.

- Si c'est le cas, essayez avant tout de retrouver un acte de concession et/ou essayez de reconstituer au moins partiellement l'identité (nom, prénom, sobriquet, date de naissance, date de décès) des personnes enterrées selon vous dans la sépulture.

- Dans tous les cas, reconstituez les liens familiaux qui vous lient à ces personnes.

Avec ces éléments, même partiels, vérifiez tous ces points avec la mairie (secrétaires ou maire).

Si au final, on ne retrouve pas d'acte de concession, vous aurez encore plusieurs possibilités de régulariser la situation dans les mois à venir.

Depuis juillet dernier, nous travaillons avec les familles selon cette méthode et à ce jour plus de 80 % des situations se régularisent simplement.



Les chemins ruraux

Le recensement des chemins ruraux progresse. Grâce à la consultation citoyenne, nous avons recueilli de nombreuses informations pertinentes sur l'état des chemins et identifié un certain nombre de problèmes et de demandes. Nous allons maintenant procéder en deux temps.

- Finaliser le tableau récapitulatif des chemins pour le soumettre à enquête publique.

- Traiter de manière coordonnée l'ensemble des demandes.

D'ici là, vous avez jusqu'à la fin de l'année pour poursuivre votre contribution sur la valorisation de ce patrimoine communal.

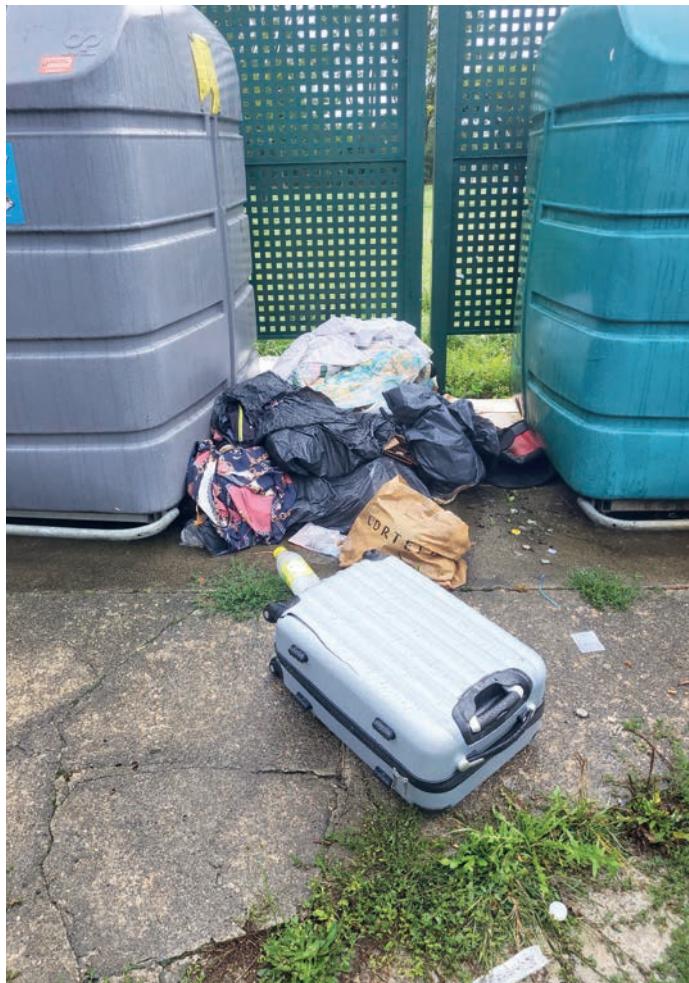
Incivilités

Globalement, nous avons une excellente qualité de vie dans la vallée de Saurat.

Cependant, nous devons malheureusement déplorer quelques actes d'incivilités, certes peu nombreux, qui dégradent notre environnement. Dépôts de poubelles en dehors des containers, dégradations de containers, tags sur des voitures ou des bâtiments, pneus crevés, dégradations répétées du WC public à la Maïsou d'Amount, etc.

Chacun doit prendre conscience que cela coûte cher, que cela exaspère nos concitoyens et donc que cela ne doit pas se reproduire.

Il est très important que l'on puisse continuer à vivre sur notre territoire le plus sereinement possible.



COMMUNE DE
SAURAT

UN CHEMIN RURAL, C'EST QUOI ?

LA VOIE COMMUNALE DÉSIGNE LES VOIES DE CIRCULATION QUI APPARTIENNENT À LA COMMUNE ET SONT AFFECTÉES À UN USAGE PUBLIC. ELLE COMPREND DONC :

| | |
|------------------------|--|
| LES VOIES COMMUNALES | DOMAINE PUBLIC COMMUNAL |
| + LES CHEMINS RURAUX | LEUR ENTRETIEN CONSTITUE UNE DÉPENSE OBLIGATOIRE |
| DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL | HORS AGGLOMERATION |
| | NON CLASSEES VOIES COMMUNALES |

POURQUOI RECENSER LES CHEMINS ?

- ILS FONT PARTIE INTÉGRANTE DU PATRIMOINE DE LA COMMUNE
- ILS SERVENT D'ACCÈS AUX TERRES ET AUX LOISIRS ET SONT PRÉCIEUX POUR LA BIODIVERSITÉ
- LUTTER CONTRE LA DISPARITION DE CES CHEMINS
- « RÉGULARISER » LEUR SITUATION

Photo : Entre la cabane de l'Échelle et La cabane de la Douce

LE CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2024 A VOTÉ LE RECENSEMENT DES CHEMINS RURAUX.

Vous trouvez une carte sur le site de la commune : Ou ici Participation citoyenne > Les débats du moment

État civil

Naissances

- Igual Maelan Pagès, le 25 septembre 2025
- Jade Marrot, le 22 octobre 2025

Mariage

- Alisa Sidorenko et Abdulrahman Otman, le 4 juillet 2025

Décès

- Roger Laffitte, le 25 juin 2025 à l'âge de 98 ans
- Ginette, Rose Gouazé épouse Blazy, le 21 mars 2025 à l'âge de 93 ans
- Francine Biale, le 7 juillet 2025 à l'âge de 79 ans
- Jean Blazy, le 2 août 2025 à l'âge de 96 ans
- Jean-Claude Soulé, le 4 août 2025 à l'âge de 83 ans
- Jacqueline, Monique Douziech veuve Rouzoul, le 19 août 2025 à l'âge de 78 ans
- Aimé Prat, le 27 août 2025 à l'âge de 99 ans
- Augustine, Laurence Maury, le 7 septembre 2025 à l'âge de 101 ans
- Thérèse, Louise Broque veuve Rouzet, le 11 octobre 2025 à l'âge de 97 ans
- Andréa Mazzoleni, le 6 octobre 2025 à l'âge de 88 ans
- Marie, Lucie Marrot veuve Bassou, le 20 octobre 2025 à l'âge de 93 ans
- Claude Piazzini, le 27 octobre 2025 à l'âge de 69 ans

Vie scolaire

- Cette année, l'effectif est de 60 élèves :

- 22 élèves en maternelle (8 PS + 8 MS + 6 GS) avec Stéphanie Bueno,
- 18 élèves en CP/CE1/CE2 (2 CP + 11 CE1 + 5 CE2) avec Valérie Chevallier,
- 20 élèves en CM1/CM2 (5 CM1 + 15 CM2) avec Isabelle Ripoll.

Le premier conseil d'école s'est tenu le mardi 14 octobre 2025. Suite aux élections du 10 octobre 2025, les représentants de parents d'élèves chargés de faire le lien entre l'école et les parents sont Camille Champion (MS/CE1/CE2), Marjolaine Contassot (CE1), Sara Le Grand (CM2) ; les suppléants sont Daniel Kelly, Morgane Troadec et Carmen Falcon.

Lors de ce premier conseil d'école réunissant les enseignantes, les représentantes de parents d'élèves, Jean-Luc Rouan et Jean-Bernard Rouzoul pour la mairie, Martine Frayssinet, déléguée départementale de l'Éducation nationale et Medhi El Khedidi pour l'Alaé, les différents points relatifs au bon fonctionnement ont été abordés :

- modalités de communication enseignants/ parents,
- horaires d'accueil école et ALAE,
- règlement intérieur...

- Parmi les projets pour cette nouvelle année, on peut noter :

- **le THEA** (projet théâtre de jeunesse, visant à mettre en scène le texte étudié en classe, avec l'aide d'un metteur en scène artiste de théâtre Olivier Chombart) ;
- **les Anchantiers** (pratique du chant choral et découverte des instruments de musique avec l'ensemble instrumental de l'Ariège) ;
- **la piscine** (5 séances pour les CP/CE et maternelles).

- L'association des parents d'élèves vient en aide aux enseignants pour réaliser leurs projets. Le bureau est composé comme suit :

- président : François Sanfourche,
- trésorière : Ahn Sailhac,
- secrétaire : Abdul Otman.



Le mot de Sandrine

« Et Bonjour !!! Nous revoilà après de superbes vacances d'été. Nous sommes bien là reposés, avec le sourire et surtout de nouveaux copains !!!

Nous commençons l'année tranquillement... Que ces petits qui arrivent trouvent leur place, repèrent les lieux et surtout les jouets !!!

Cette année, notre premier objectif sera de travailler le plus possible avec les associations du village.

Cela tombe bien, car l'automne arrive à grands pas et surtout la fête de la pomme organisée par l'ADAVS. Une première pour nous. En lien avec cette association, nous avons décidé de réaliser des décorations pour l'estraude et la buvette et de présenter un petit spectacle sur la pomme... ON ADORE LES SPECTACLES !!!

Puis, après les vacances d'automne, pour la suite, nous pensons travailler sur la cohésion de groupe, la laïcité, et bien évidemment sur Noël que petits et grands attendent avec impatience.

À très bientôt !!!

■ SANDRINE PAPY



Les élèves préparent la fête de la pomme

Sur la scène avant le spectacle de la fête de la pomme

Les pommiers et les fruitiers de haute-tige dans la vallée de Saurat

La vallée de Saurat a connu, jusqu'au milieu du XX^e siècle, un essor significatif de la culture de pommiers de plein vent et autres fruitiers, adaptée aux conditions de vie en moyenne altitude et aux pratiques agricoles.

Dans sa *Monographie de la vallée de Saurat* publiée en 1887, Joseph Bonnel, instituteur, nous apprend que le village : « est abondamment pourvu de fruits excellents. Il n'est pas de jardin qui n'ait le bord de ses plates-bandes planté de poiriers nains ou de pommiers en espalier ; de champ, de pré, tout autour de la ville, qui ne possède son verger, de maison dans la campagne qui ne soit ombragée par les buissons de pommiers en plein vent. Ces derniers deviennent aussi beaux que les plus grands arbres de nos forêts ; la chenille ne peut rien contre leur puissante vigueur, et leurs fruits savoureux sont recherchés pour le commerce et vendus, souvent à des prix fort élevés. Cerises, prunes, pêches, amandes, noix, châtaignes, nous sont fournies également en abondance par de nombreux arbres en plein rapport. Toutefois, ces diverses espèces de fruits ne donnent lieu à aucun commerce, parce que chaque famille garde la récolte pour ses besoins particuliers » (*Cahier Renova*, n° 3, 2008)

Les arbres de plein vent, souvent appelés haute-tige, relèvent d'une technique ancestrale et d'une culture traditionnelle. Ils sont généralement disséminés dans les champs et les prés, sur les bords des chemins, et rarement groupés en vergers structurés. Ces arbres de haute tige permettent des cultures associées et facilitent le pâturage des animaux comme les vaches ou les moutons. Les services agricoles ont encouragé cette pratique arboricole de montagne jusqu'au milieu du XX^e siècle, notamment grâce à l'enseignement et l'instruction.

Ce passé économique a structuré le paysage de la vallée, même si la production a progressivement cessé à partir des années 1960, puisqu'elle a été jugée non rentable. Les vergers ont alors été déplacés dans la basse vallée de l'Ariège. Cependant, il reste des traces visibles de ce patrimoine local laissé en héritage.

Aujourd'hui, la fête de la pomme de la vallée de Saurat et la constitution d'une confrérie de la pomme mettent en lumière

« Plein vent » et « haute-tige » : deux notions proches mais distinctes

Le terme **plein vent** désigne un mode de culture dans lequel l'arbre pousse librement en pleine terre, exposé aux éléments naturels, dans un espace ouvert.

Haute-tige fait référence à la forme de l'arbre : son tronc est dégagé sur une certaine hauteur avant que ne commencent les branches.

Ainsi, un arbre haute-tige peut être cultivé en plein vent, mais tous les arbres de plein vent ne sont pas nécessairement des hautes-tiges.



La vallée de Saurat fin XIX^e,
Cahier de Renova, n° 3,
2008.



Les arbres fruitiers associés à une culture traditionnelle,
Cahier Renova n°3, 2008

cette histoire, lors d'événements ponctuels, qui s'articulent autour de la promotion des vertus des pommiers de plein vent, en matière de ressource alimentaire locale symbolique.

Les perspectives

Depuis trois ans, la commune de Saurat participe au Plan avenir montagnes, porté par le PETR, (Pôle d'équilibre territorial et rural) visant à accompagner la transition des territoires ruraux de montagne. À Saurat, la réflexion porte sur le potentiel de développement territorial autour de la pomme, des fruits naturels et, plus largement, des arbres fruitiers.

■ Une étudiante en master Tourisme et développement à l'ISTHIA a effectué un stage à la mairie, de mai à août 2025. Sa mission consistait à réaliser un diagnostic autour de l'identité « pomme » de la vallée de Saurat, avec notamment la création d'un sentier thématique.

Alfred Guy, directeur des services agricoles d'Ariège, donne une conférence en 1912 à la Société d'agriculture de l'Ariège. En voici un extrait.

« Dans les vallées plus larges, nous trouvons de fertiles et grasses prairies. C'est là que nous voudrions voir planter des arbres fruitiers, ne serait-ce qu'une rangée d'arbres autour de chaque prairie. Les arbres, placés à cinq ou six mètres des bords du pré et distants entre eux de douze à quinze mètres, ne sauraient être une gêne pour l'exécution des travaux, ni une cause de diminution de la production fourragère de la prairie. Dans ces vallées, la production fruitière réussit à merveille. Il suffit de remonter la vallée du Vicdessos, pourtant bien encasée, pour voir que les pommiers y réussissent parfaitement. En remontant le Salat jusqu'à Soulan, on trouve un admirable verger de poiriers dont les fruits pourraient figurer aux expositions pomologiques. »

Cahier Renova, n° 3, 2008

- Depuis fin septembre et jusqu'en février 2026, des étudiants ingénieurs agronomes de l'ENSAT de Toulouse mènent un projet en agroécologie, en partenariat avec le Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises. Celui-ci vise à mieux connaître les ressources locales en fruitiers de plein vent : leur localisation, les variétés présentes et leur vigueur.
- Enfin, suite à la proposition d'un habitant de Saurat, une opportunité concrète se présente pour équiper la commune d'une presse à jus et d'un pasteurisateur, en vue de créer un atelier collectif.
C'est pour Saurat une façon de contribuer au plan alimentaire territorial porté par le PETR et la Chambre d'agriculture, pour retrouver une alimentation saine tout en développant une économie locale.



Rassemblement de confréries pour la fête de la pomme de Saurat

Vie associative et culturelle



Cet été encore fut riche d'événements de qualité, en tous points réussis. Un festival occitan, un festival des contes, nos différents marchés ... Notre fête locale revisitée, « La bamboche », portée par le comité des fêtes, de par l'originalité et la qualité des spectacles proposés a satisfait tous les publics.

La bamboche



Bien entendu, deux ateliers permettaient de fabriquer du jus avec les pommes récoltées dans la vallée : l'un, traditionnel, avec vieux pressoir, l'autre, contemporain, offrait la possibilité de repartir avec son jus pasteurisé.



Las Quatras Cabanas

Le trail, pour sa deuxième édition, confirme son ancrage sur notre territoire. Avec près de 800 participants, parfois venus de loin, leurs supporters, les nombreux bénévoles et un public omniprésent, le village était riche d'une saine animation. Organisée de main de maître, avec une météo au diapason, cette manifestation sportive fut un véritable succès. Un grand merci à tous les intervenants.



Le Royaume des aveugles

Le nouveau film de François Robic, réalisateur ariégeois, *Le Royaume des aveugles*, s'est installé à Saurat pendant plusieurs semaines, profitant de notre logistique. Le tournage s'est déroulé en partie sur Massat, Arbas et les Cabannes et pour plusieurs scènes sur Saurat, dans le café et ses abords.



La fête de la pomme

Le 19 octobre, la traditionnelle fête de la pomme a rassemblé plusieurs dizaines de confréries, des artisans locaux et des milliers de visiteurs, avec l'animation des « Gais Rimontais » et surtout un spectacle joué par les enfants de l'école de Saurat.